



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique agricole

Question écrite n° 36683

Texte de la question

M Charles Pistre appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture sur les conséquences désastreuses de la baisse des crédits de promotion sociale collective. En effet, en 1987, la dotation annuelle de 1 350 000 francs est en baisse de 53 p 100 et a été ramenée à un niveau inférieur à 1980. Cette décision, prise en janvier 1988, met en péril les actions menées par les organismes de développement et l'existence même des groupements ou associations de formation, d'information et de vulgarisation des techniques agricoles. Alors que tout le monde s'accorde à reconnaître l'importance de la formation et de la qualification technique face à des concurrents qui ont souvent déjà une avance sur ces points essentiels, il lui demande quel fondement explique la contradiction entre le discours et la réalité et quelles mesures il compte prendre pour redresser une situation compromise.

Données clés

Auteur : [M. Pistre Charles](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36683

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 641